

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1551

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La relance «à la retirette»

Le professeur Joseph Deiss parle d'or. Il rappelle à ses collègues du Conseil fédéral qu'il n'est pas sage de s'accrocher à la rigueur budgétaire et de couper dans les dépenses de l'Etat en pleine récession économique. La contrainte constitutionnelle du frein à l'endettement brandi par Kaspar Villiger doit, en effet, tenir compte de la situation conjoncturelle.

L'ancien «Monsieur Prix» a raison. Il insiste sur la nécessité de combattre les ententes cartellaires et le cloisonnement du marché intérieur qui font obstacle à la croissance.

Le démocrate chrétien Joseph Deiss a la fibre sociale. Il veut mettre en œuvre tous les modèles possibles pour limiter la casse provoquée par la crise, à commencer par la mise à disposition de places d'apprentissage pour les jeunes.

Le chef du Département de l'économie fait de légitimes mises en garde. Mal orientés ou trop tardifs, les plans de relance tombent parfois à côté de la cible. Encourager aujourd'hui la construction ne permettrait pas de freiner les pertes d'emploi qui touchent la banque, l'assurance ou l'aviation.

Comme patron de l'économie suisse, le conseiller fédéral Joseph Deiss devrait cependant aller plus loin. Et mettre en œuvre le mandat fixé par la Constitution : assurer une évolution régulière de la conjoncture. Une panoplie très complète permet à la Confédération de conduire une action anticyclique. Les plans de relance par l'encouragement à l'investissement sont bien connus. La Constitution a aussi l'audace de préco-

niser des rabais ou des hausses d'impôts et de taxes. L'impôt direct, toujours en décalage dans le temps, se prête mal à l'intervention sur la conjoncture. Mais une baisse de la TVA - pour autant qu'elle soit répercutée - offrirait un bol d'air immédiat à la consommation intérieure. Une réduction des prélèvements sur les salaires aurait aussi un effet direct sur la charge des entreprises et le revenu des ménages. Pascal Couchepin, l'ancien ministre de l'économie s'est judicieusement souvenu des vertus anticycliques des allègements de cotisations lorsqu'il s'est agi de défendre la révision de la loi sur l'assurance chômage.

La maîtrise de la conjoncture économique n'est pas chose facile. Les «y a qu'à» ont toujours tort. Mais on peut attendre du gouvernement qu'il étudie tous les aspects d'une véritable politique conjoncturelle. La Constitution donne de larges pouvoirs à l'Etat pour combattre les crises, y compris des mesures urgentes qui, bien préparées, peuvent entrer en force en l'espace d'une seule session parlementaire. Par a priori idéologique, l'Etat affiche un traditionnel scepticisme face aux interventions dans le domaine économique. Son attentisme l'amène à intervenir lorsqu'il est trop tard. Le débat parlementaire prévu pour ce printemps se tiendra alors que la récession est déjà vieille d'une année. AT

La Constitution a aussi l'audace de préconiser des rabais ou des hausses d'impôts et de taxes.

Sommaire

Dossier de l'édito: Conjoncture: le frein plutôt que l'accélérateur (p. 2)

Amnistie fiscale: Une pratique douteuse très en vogue (p. 3)

Réforme du gouvernement: L'introuvable nouvelle formule (p. 4)

Architecture écologique: Urbanisation zéro CO₂ (p. 5)

Forum: Pour financer sûrement et solidairement le système de santé (p. 6)

Cinéma suisse: Faire des films, juste des films (p. 7)